

Le Maghrebophila

Maroc – Algérie - Tunisie



Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
mars – juin – septembre - décembre

NUMERO # 15 – SEPTEMBRE 2016



CONTACTS : *Khalid BENZIANE* – kalid.benziane@ch-chatellerault.fr

COMITE DE REDACTION

- BENZIANE Khalid
- LINDEKENS Philippe
- SANCHEZ Thierry

Sommaire

- **Le développement des PTT pendant le protectorat au Maroc - Où comment la poste civile s'est développée aux dépens de la poste militaire** JM Mercier & Th Sanchez page 3
- **Les remparts de Sale** Th Sanchez page 12
- **Courrier des lecteurs** Th Sanchez page 28

Pièce de couverture



Lettre expédiée de Mogador le 9 mai 1911 à destination de Ceuta
Incroyable périple illustré par divers cachets de la poste espagnole au Maroc
MOGADOR - 9 mai 1911
SAFFI - 9 mai
MAZAGAN - 11 mai
TANGER - 13 mai
ALGECIRAS (Espagne) - 13 mai
CEUTA - 15 mai
Collection Ph. Lindekens

Nous venons d'apprendre la disparition subite de David Stotter. Le Maroc vient de perdre un éminent connaisseur de la philatélie et de la marcophilie de ce pays, au delà d'un ami. Nous partageons la peine de sa famille.

Le développement des PTT pendant le protectorat au Maroc Où comment la poste civile s'est développée aux dépens de la poste militaire

Par Jean-Marie Mercier (en collaboration avec T. Sanchez)

Afin de comprendre l'organisation de l'office chérifien des PTT, il y a quelques informations notables à donner.

Au Maroc, nous avons deux entités qui régissent le pays: la France avec un résident général et son administration, et un sultan avec les caïds assistés de cheïks. L'administration française a pour mission de contrôler et d'assister la gestion du caïd.

Nous avons également une poste militaire et une poste civile. La pacification du Maroc (partant, l'autorité du Sultan), va s'étendre de 1911 à 1933. Quelques échauffourées au sud du pays s'éteindront également en 1936. Il n'est pas question pour la France de laisser le terrain conquis aux tribus rebelles qu'elle vient de soumettre. Pour quadriller le terrain, l'armée va semer des petites unités (tirailleurs, goums, spahis, légionnaires, affaires indigènes ...). Tous ces soldats, pour leur moral, ont besoin de recevoir du courrier. Au plus fort de la crise, ils ont été jusque 130 000 sur le sol marocain, sans compter les supplétifs locaux: les goumiers par exemple. Quant aux A.I. chaque bureau ou annexe avait tout le courrier administratif à traiter.

La poste militaire

Il est impossible de représenter tous les cachets en usage pendant la conquête de Maroc qui ont fleuri sur les enveloppes de ces soldats. Car force est de constater que sans consigne stricte de leur tutelle, les vaguemestres de ces petites unités ont utilisé leurs cachets de fabrication locale (Fig.1). Ils peuvent être circulaires (dans ce cas, généralement de diamètres différents), ondulés, rectangulaires, ovales. De fait, la poste militaire a laissé faire tant qu'il y avait la dénomination géographique et la date, et ce, pendant une bonne dizaine d'années. Ces cachets validaient la franchise militaire. Hormis ce cas, une structure postale militaire avec des cachets distincts et réglementaires était bien en place au Maroc. Nous avons les "trésor et postes" avec le nom de la localité fig.2, des "trésor et postes" avec un numéro Fig.3, des postes aux armées avec le nom de la localité fig.4, des postes aux armées avec un numéro Fig.5 ou sans Fig.6.



Fig.1



Fig.2

Lettre en franchise pour la métropole. Cachet administratif bleu du Commandant de la place, cachet en noir du vaguemestre de fabrication locale, oblitération de la poste aux armées de Kénitra.



Fig.3

Carte revêtue du cachet administratif de Bou Denib et oblitération de la poste aux armées.

Le Maghrebophila



Fig.4

Lettre pour la métropole, taxe de recommandation: 1F, port simple: 50c, tarif du 09/08/1926. Secteur postal de Bou Denib. La taxe de recommandation n'est pas en franchise (comme la surtaxe aérienne).



Fig.5

Lettre en franchise pour la métropole, les 80c représentent la taxe avion, tarif du 12/07/1937. Cachet en noir de fabrication locale de Ouarzazate (sans la lettre E à la fin), empreinte vantant les mérites de Ouarzazate, oblitération de la poste aux armées secteur 405.



Fig.6

Lettre en franchise pour la métropole : les 80c représentent la taxe avion. Oblitération du vaguemestre d'étape N°9, vraisemblablement circuit de Fez. Oblitération de la poste aux armées, on trouve également à cette période cette oblitération mais avec le N° échoppé, voir Fig.5.

Vers 1930, apparaissent les vaguemestres d'étapes au type ondulé des convoyeurs. Ils sont de deux types.

VAG. D ETAPES N° * MAROC* du N°1 au N°17 plus un esseulé le N°33.Fig.7



Fig.7

Lettre en franchise pour l'intérieur. Cachet administratif du service des affaires indigènes, bureau de l'Assif Malloul (Imichill).

Cachet du vaguemestre d'étape du cercle Zaian. Oblitération du vaguemestre d'étapes N°5, secteur de Kénifra.

Imichil va devenir un correspondant postal

V.E. N° P.A. TAZA MAROC du N°1 au N°9
(les N°5 et N°6 ne semblent pas avoir été pourvus).Fig.8



Fig.8.

Lettre en franchise pour la métropole.

Cachet administratif des affaires indigènes de Berkine. Vaguemestre d'étapes N°9 secteur de Taza. Berkine deviendra un correspondant postal.

Dans les petits villages s'érigent des bureaux de poste. En 1936 est créée une nouvelle catégorie de bureaux de poste: les correspondants postaux copiés sur le modèle de la métropole. De 1936 à 1944 les C.P. ont un N° dans leur couronne et sont donc non localisables Fig.9. Le siège de ces C.P. est souvent le bureau tenu par les A.I. militaires ou l'Administrateur civil. Dans les B.O. nous n'avons trouvé aucune information relative à la création de C.P. jusqu'en 1945. A juste raison puisque ces C.P. sont sous l'égide de la poste militaire. Comme aucune rémunération n'est versée avant 1945, le correspondant postal ne peut être qu'un militaire ou un contrôleur civil avec une solde ou un salaire pour s'occuper de ces établissements à faible débit.



Le Maghrebophila

Fig.9

Lettre pour l'intérieur, tarif du 05/01/1942. Franchise militaire non reconnue (à tort). Taxée au double du manque: $1F50X2=3F$. Cachet des affaires indigènes, annexe des Tsoul (Beni-lent), circuit de Taza, correspondant postal N°6.

La poste militaire sur le sol marocain sera supprimée au 01/10/1944. Les vaguemestres ne devront plus oblitérer les timbres avec leur cachet mais l'apposer à côté sur l'enveloppe.

Ce processus de suppression de la poste militaire, au fur et à mesure de la pacification, va permettre la mise en place de bureaux de postes civils. Tous les correspondants postaux seront localisables à compter de 1945, puisque intégrés à l'office chérifien des P&T. Ce seront maintenant des fonctionnaires ou auxiliaires des P&T et des civils avec une rémunération qui s'occuperont des correspondants postaux.

Exemple: le C.P. Aguelmane de Sidi Ali se trouve dans une auberge près du lac du même nom dans la province de Khénifra. Fig.10.



Fig.10

Carte postale pour la métropole, tarif du 06/01/1949.

La poste civile

Le nombre de bureaux de poste est passé progressivement de **32** en 1913 à **69** en 1918, **94** en 1923, **151** en 1928, **201** en 1933, **214** en 1939, **313** en 1946. la suppression de la poste militaire a été planifiée: résultat, **plus de 100** nouveaux bureaux ont été créés entre 1939 et 1946. Nous signalons que quelques bureaux de faible importance (A.P.) vont fermer entre 1943 et 1946, Oued-N'Ja ou Ounara par exemple.

Le Maghrebophila

Pour exemple: Skoura dans la région de Fès est une agence postale ouverte le 01/11/1948 dans l'enceinte du poste des A.I. toujours tenu par un officier. L'agent postal est un marocain recruté parmi le personnel auxiliaire des P&T. La poste civile a supplanté la poste militaire.

Nous avons choisi Moulay Bouazza pour illustrer notre propos.

Moulay Bouazza se trouve à mi distance entre Oued Zem et Khénifra. Nous sommes dans les années 1930 et Moulay B. est inclus dans le secteur du vaguemestre N°5. Fig.11.

Ce circuit de poste militaire est desservi au début par la traction animale sur les pistes du Moyen Atlas: un chariot ou un convoi de mules amène l'intendance et le courrier dans les unités stationnées dans ces villages.

Pour ce circuit nous avons trouvé 7 haltes à ce jour qui sont: Moulay Bouazza, Kebbab, Arbala, Tizi N'Isly, Tassent, Imichil, Tafza. Dans une suite logique, après le militaire, arrive le colon dans les régions pacifiées. Quant aux autochtones, les conflits ne sont plus réglés par la force mais par les tribunaux coutumiers. Ainsi ils restent centrés sur les problèmes de leurs terres.



Fig.11.

Lettre en franchise pour l'intérieur. Cachet administratif des affaires indigènes de Moulay-bou-azza. Cachet de fabrication locale postes aux armées Moulay-Bou-Azza. Oblitération du vaguemestre N°5, secteur de Kénifra.

L'arrêté paru au B.O. le 21/07/1936 crée le C.P. Oued Zem N°1 situé à Moulay Bouazza (Fig.12). Ce C.P. est en service du 01/08/1936 au 31/03/1937 (il mute en agence postale le lendemain). Cette A.P. le restera jusqu'à l'indépendance. Fig.13



Fig.12

Carte postale pour la métropole, tarif du 06/04/1932: 40c. J'ignore pourquoi cette carte postale n'a pas été taxée. Les 1F50 représentent la taxe avion. Le 01/08/1936 représente le **1er jour d'utilisation** de l'oblitération du correspondant postal de Oued Zem C.P. N°1 situé à Moulay-Bouazza.

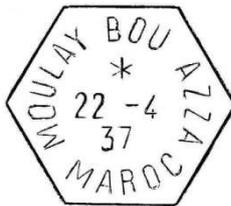


Fig.13.

Oblitération de l'agence postale.

Dans cet ancien circuit militaire N°5, nous trouvons également faisant maintenant parti de la poste civile:

Arbala C.P. jusqu'au 31/10/1948 puis agence postale.

El Kbab (Kebbab) C.P. jusqu'au 30/11/1947 puis agence postale.

Imichil, C.P. jusqu'au 31/03/1949 puis agence postale.

Epilogue

Cette transition s'est faite en douceur et dans le temps, mais il faut regarder plus loin et y voir la politique du Sultan, Ben Youssef, pour sortir du processus du protectorat et de cette force militaire "étrangère". Des revendications avaient été émises par le Sultan et les mouvements nationalistes naissants au début des années 30. Deux leaders nationalistes avaient été expatriés par l'autorité française en 1937.

La France avait la mainmise sur le Maroc et cette main était ferme ! A savoir que, si les autorités françaises avaient bien conscience des obligations inhérentes à leur statut de Protecteur, (c'est à dire une aide au développement du Maroc et à son accession à la paix interne sous l'autorité du Sultan), elles ne se donnaient pas de date butoir pour mettre fin au Protectorat. Tous les Dahirs (décrets et lois) émis par le Sultan étant soumis à l'approbation du Résident, Ben Youssef comprit rapidement que son pays avait besoin d'élites et il fit tout pour que les Marocains soient de plus en plus aux commandes des postes clefs des administrations. La France dû lâcher du lest.

La deuxième guerre mondiale provoque le débarquement des forces américaines au Maroc - 8 novembre 1942. Nous sommes en 1943 et les Etats-Unis, l'Angleterre et la France se retrouvent à Casablanca afin de conclure des accords sur cette guerre. En marge de la rencontre a lieu une réunion entre le Cadi Bendriss représentant le Sultan et deux généraux américains représentant Roosevelt.

Les Marocains s'appuient sur la charte de l'Atlantique où Roosevelt énonce le principe universel des peuples à disposer d'eux-mêmes et par delà, à rejeter le colonialisme. Le futur roi du Maroc Mohamed V dîne avec Roosevelt le 22/01/1944, un accord tacite se dessine ce jour là. Les Etats-Unis mettront tout leur poids diplomatique pour permettre au Maroc de jouir de son destin. Le 10/04/1947 par le discours de Tanger, le Sultan remet en cause les bases du Protectorat et en 1950, lors d'un voyage à Paris, celui-ci demande l'abrogation du traité du Protectorat. Le 20/08/1953 le Sultan est déposé par les autorités françaises et contraint à l'exil en Corse puis à Madagascar jusqu'au 16/11/1955, date de son retour au Maroc. La fin du Protectorat est proche. L'indépendance sera effective le 02/03/1956.

Remerciements

Merci à Alain Hurpet qui a autorisé la reproduction de la lettre fig.11.

Bibliographie

Histoire des A.I. le service des affaires indigènes, Marc Méraud (La Koumia, 1990).
Maroc, les oblitérations des postes françaises (1852-1956), Sanchez Thierry, chez l'auteur, 2015 ;
SGG, site du royaume du Maroc pour les bulletins officiels ;

LES REMPARTS DE SALE

Par Thierry SANCHEZ

La lecture de l'article sur le bastion Doumoue dans le Zamane N°54 de mai 2015 m'a donné l'envie d'en savoir un peu plus sur cet élément du patrimoine architectural du Maroc et d'en explorer le côté philatélique.

A) L'aspect historique.

C'est le calife almohade Yacoub el Mansour (l'artisan de la victoire à Alarcos des armées arabes sur celles des Castellans en 1195) qui fait construire en 1196 les remparts de Salé côtés nord et sud-est. Mais les façades maritime et fluviale de la cité restent à découvert, ce dont profitent en 1260 les Espagnols qui occupent la ville pendant deux semaines (la brutalité des troupes espagnoles laissera un souvenir amer dans la mémoire collective des Salétins). L'année suivante, le sultan mérinide Abou Youssef Yacoub fait construire à l'emplacement du débarquement espagnol, un bastion qu'il baptise Borj Doumoue (ou bastion des larmes) .

A l'abri de leurs murailles, les Salétins (et les Rbatis sur l'autre rive) ont pu développer une prospère économie de course au large des côtes atlantiques et ils ont même cru pouvoir s'affranchir de l'autorité du Sultan lors de l'originale République de Salé (1627-1668). En 1851, suite à un contentieux commercial, une petite escadre française bombarde Salé et endommage les murailles qui seront restaurées sous le règne du Sultan Hassan 1er. L'enceinte (portes urbaines et bastions compris) est classée « monument historique » en octobre 1914.

Gravure de Georg Braun et Frans Hogenberg représentant l'embouchure du Bou-Regreg en 1572 (source Wikipédia)



DAHIR DU 10 OCTOBRE 1914
portant classement comme monument historique
de l'enceinte de la ville de Salé

LOUANGE A DIEU SEUL !
(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de
Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très
Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

Considérant l'intérêt qui s'attache au point de vue de
l'Art et de l'Histoire à la conservation des remparts de la
Ville de Salé ;

Vu Notre dahir en date du 17 Rebia 1^{er} 1332

Vu l'avis du Chef du Service des Antiquités, Beaux-
Arts et Monuments Historiques ;

Sur la proposition de Notre Grand Vîzir,

a décrété ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. — Les remparts, fortifications, bas-
tions de la ville de Salé comprenant : le bordj El Kebir,
Bab Chaala, Bab Sebta, Bab Ferth, Bab Fex, Bab Mellah,
Bordj El Mellah, Bab Bou Hadja, Bab Jdid, Bab Malha,
Bordj El Oedim, Bordj El Djedid, sont classés comme mo-
numents historiques.

Fait à Rabat, le 19 Randa 1332.

(10 Octobre 1914).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vîzir.

Vu pour promulgation et mise à exécution,

Rabat, le 13 Octobre 1914.

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY

B) L'aspect philatélique.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 13 JUIN 1939
(24 rebia II 1358)
portant création de timbres-poste marocains.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'article 4 de l'acte annexe du 1^{er} décembre 1913 à la convention postale franco-marocaine du 1^{er} octobre 1913 ;

Vu les arrêtés viziriels des 23 août 1917 (7 kaada 1335), 1^{er} septembre 1923 (19 moharrem 1341), 27 juillet 1926 (16 moharrem 1345) et 20 décembre 1932 (21 elchabane 1351) portant création de timbres-poste et de chiffres-taxes spéciaux au Maroc ;

Sur la proposition du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones, après avis du directeur général des finances,

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — Sont créés pour l'affranchissement des correspondances dans la zone française de l'Empire chérifien, les timbres-poste spéciaux, en taille douce, ci-après désignés :

DESIGNATION DES TYPES	VALEURS correspondantes	COULEURS
A. — Timbres-poste ordinaires.		
Salé-Mosquée	0,01	Violine
Sefrou	0,02	Vert clair
Sefrou	0,03	Bleu vif
Salé-Mosquée	0,05	Vert olive
Sefrou	0,10	Cyclamen
Les Cèdres	0,15	Vert olive
Les Cèdres	0,20	Bistre noir
Les Arganiers	0,30	Bleu foncé
Les Arganiers	0,40	Marron rouge
Les Arganiers	0,45	Vert foncé
Salé-Remparts	0,50	Rouge carminé
Salé-Remparts	0,60	Bleu vert
Gazelles	0,70	Pruce claire
Vallée du Drâa	0,75	Bleu hirondelle
Salé-Remparts	0,90	Bleu vif
Les Cèdres	1,00	Marron rouge
Vallée du Drâa	1,25	Sanguine foncée
Vallée du Drâa	1,60	Violine
Fès	2,00	Vert foncé
Fès	2,25	Bleu foncé
Salé-Mosquée	2,50	Rouge brique
Fès	3,00	Bistre foncé
Gazelles	5,00	Bleu foncé
Gazelles	10,00	Sanguine claire
Gazelles	20,00	Bistre violacé

B. — Timbres-poste « Avion ».		
Les Cigognes	0,80	Vert foncé
Les Cigognes	1,00	Sanguine claire
Poste aérienne	1,50	Bleu clair
Poste aérienne	3,00	Sépis
Les Cigognes	5,00	Violet vif
Poste aérienne	10,00	Bleu vert

ART. 2. — Le directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Rabat, le 24 rebia II 1358,
(13 juin 1939).*

MOHAMED RONDA,
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 13 juin 1939.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
J. MORIZE.*

Le Maghrebophila

Le sujet était difficile à traiter et le dessinateur Josso a fait le choix de représenter les remparts de Salé vus des Oudaïas. Ce qui porte à confusion, puisque c'est le bastion du premier plan qui semble être le sujet principal de la composition ! Le graveur est Gandon.

50 centimes rose carminé (Yvert N° 173) : émis le 17/7/1939.

Usage : Imprimés et CP 5 mots pour l'étranger du 1/1/1940 au 31/1/1942 puis imprimés dans le régime intérieur du 5/1/1942 au 28/2/1945.



2 tirages : 3/1939 et 9/1939 pour un total de 410 000 timbres.

50 centimes vert (Yvert N° 174) : émis en 1940.

Usage : voir le 50 centimes rose .

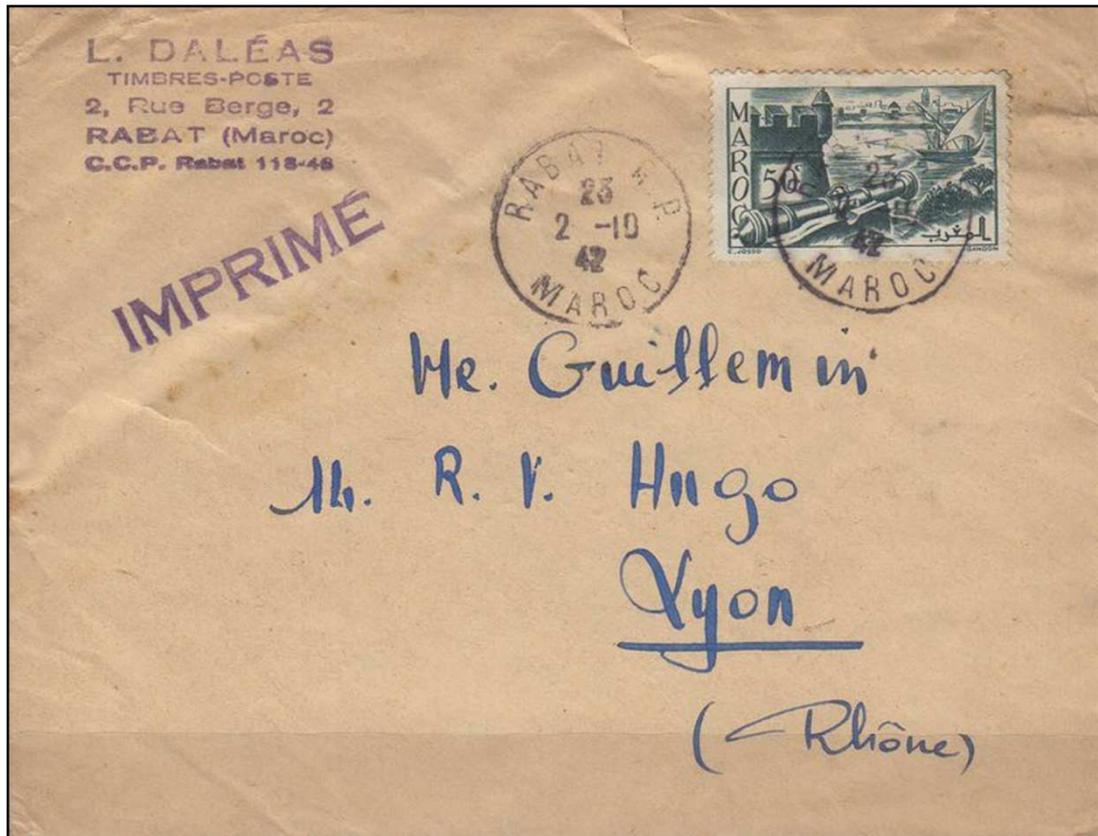
9 tirages : 1/1940, 11/1940, 2/1941, 3/1941, 9/1941, 12/1941, 4/1942, 5/1942 et 9/1942 pour un total de 4 000 000 timbres.



Le Maghrebophila



Epreuve de luxe du 50 centimes vert.



Imprimé de Rabat pour Lyon en date du 2/10/1942 (tarif du 5/1/1942).

60 centimes bleu-vert (Yvert N° 175) : émis le 17/7/1939.

Usage : 3ème échelon des imprimés jusqu'au 4/1/1942. CP 5 mots dans le régime intérieur à compter du 5 janvier 1942.

1 tirage : 4/1939 (quantité non connue).

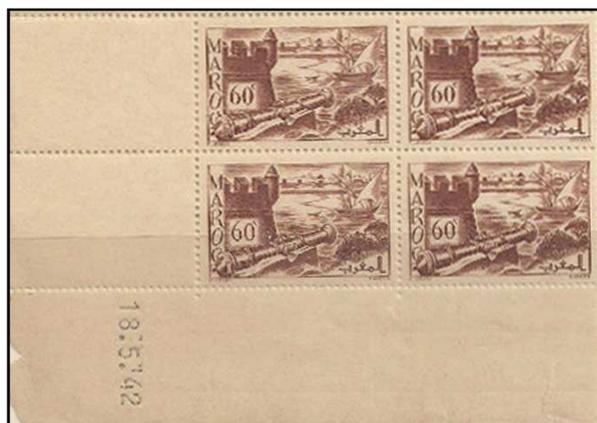


Le Maghrebophila

60 centimes brun (Yvert N° 176) : émis en 1940.

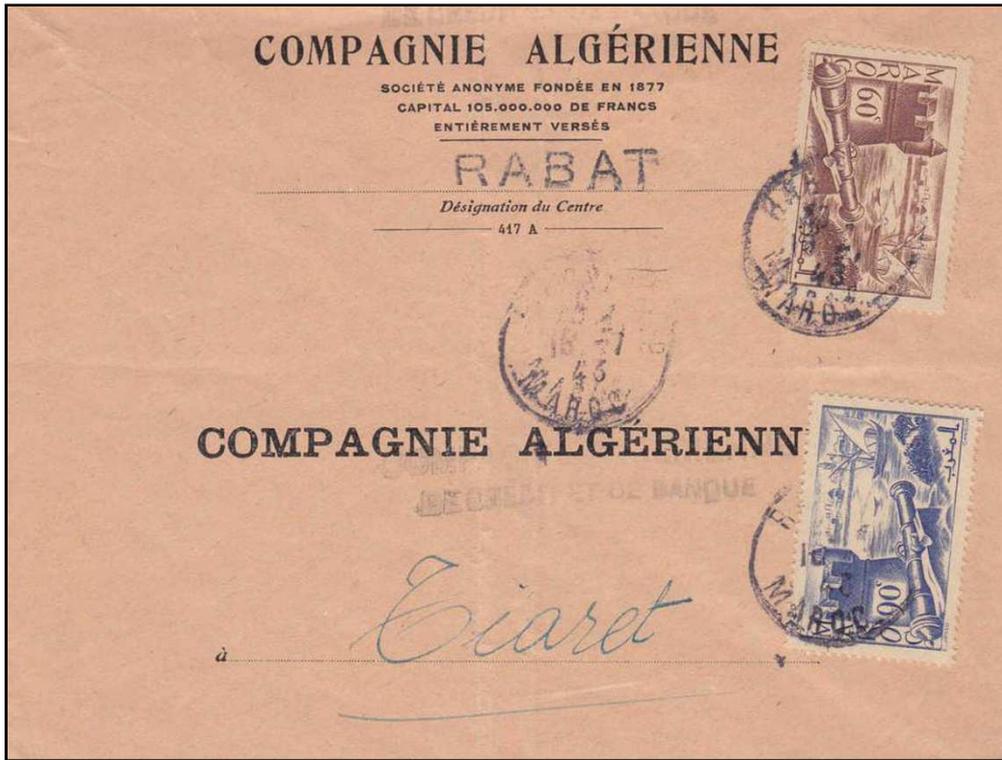
Usage : voir le 60 centimes bleu-vert.

7 tirages : 1/1940, 11/1940, 2/1941, 9/1941, 12/1941, 5/1942 et 7/1946 pour un total de 2 000 000 de timbres imprimés pour les 6 premiers tirages.



On observe de très nombreuses nuances de teintes sur cette valeur.

Le Maghrebophila



Lettre du 18/7/1943 de Rabat pour Tiaret en Algérie affranchie à 1,50 franc (tarif du 5/1/1942).

90 centimes outremer (Yvert N° 181) : émis le 17/7/1939.

Usage : 2ème échelon des imprimés pour l'étranger jusqu'au 31/12/1939. Lettre du 1er échelon par voie de surface jusqu'au 30/11/1939 (usage assez court !).

1 tirage en avril 1939 pour un total de 3 061 000 timbres !



Le Maghrebophila



Epreuve de luxe du 90 centimes.

1,50 franc rouge-brun (Yvert N° 186) : émis en 1940.

Usage : 3^{ème} échelon des imprimés et CP pour l'étranger jusqu'au 31/1/1942 puis lettre 1^{er} échelon dans le régime intérieur à compter du 5/1/1942.

3 tirages : 2/1940, 2/1941 et 1/1942 (1 000 000 de timbres imprimés).



Le Maghrebophila



Epreuve de luxe du 1,50 franc brun.



Lettre de Casablanca pour la France en date du 17/10/1942 affranchie à 1,50 franc (tarif du 5/1/1942).

Le Maghrebophila



Lettre Avion de Casablanca pour Nice du 23/4/1941 affranchie à 2 francs (1 franc + 1 franc de surtaxe aérienne = tarif du 1/12/1939).



Lettre Avion de Casablanca pour la France du 29/4/1942 affranchie à 2,50 francs (1,50 franc + 1 franc de surtaxe aérienne = tarif en vigueur du 5/1/1942 au 22/7/1942).

Le Maghrebophila



Lettre Avion recommandée d'Agadir pour Bruxelles en date du 19 avril 1942 affranchie à 9 francs (5 francs + 4 francs de droit de recommandation = tarif du 5/1/1942).



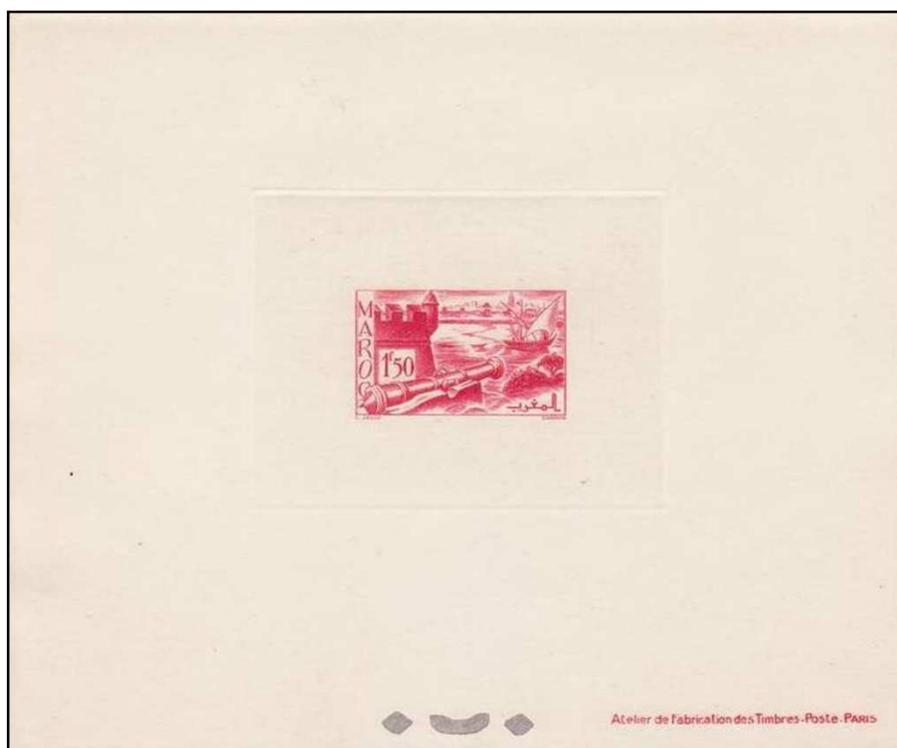
Lettre recommandée avec Accusé de Réception d'El Kelaa des Srahna pour Rabat du 16/2/1943 affranchie à 4,50 francs (tarif du 23/7/1942 : LR du 1er échelon par voie de surface = 4,50 francs, donc quid de la taxe d'AR ?).

Le Maghrebophila

1,50 franc rose (Yvert N° 187) : émis le 31/7/1942.

Usage : Lettre 1er échelon par voie de surface dans l'Union française jusqu 'au 28/2/1945.

2 tirages : 5/1942 et 1/1945 (quantité imprimée non connue).



Epreuve de luxe du 1,50 franc rose.

90 centimes bleu surchargé (Yvert N° 201) : émis en janvier 1942.



Usage : valeur d'appoint.

Note : le passage de 90 centimes à 1 franc du tarif de la lettre dans l'Union française le 1er décembre 1939 a rendu caduque cette valeur tirée en quantité industrielle. Pas étonnant donc qu'on ait prélevé des feuilles sur le stock de cette valeur pour y effectuer la surcharge.

Timbres typographiés (il porte en bas à droite la signature Cortot).

Le Maghrebophila

50 centimes vert-gris (Yvert N° 226) : émis en 1945.

Usage : valeur d'appoint.

tirages : ?



Lettre Avion de Meknès pour Paris du 24/12/1945 affranchie à 2 francs (tarif du 1/3/1945). La suppression de la surtaxe aérienne pour la lettre du 1er échelon le 30/6/45 a ramené le tarif de cet OP à celui du 1/12/1939 !

Le Maghrebophila

1,50 franc rouge (Yvert N° 229) : émis en 1945.

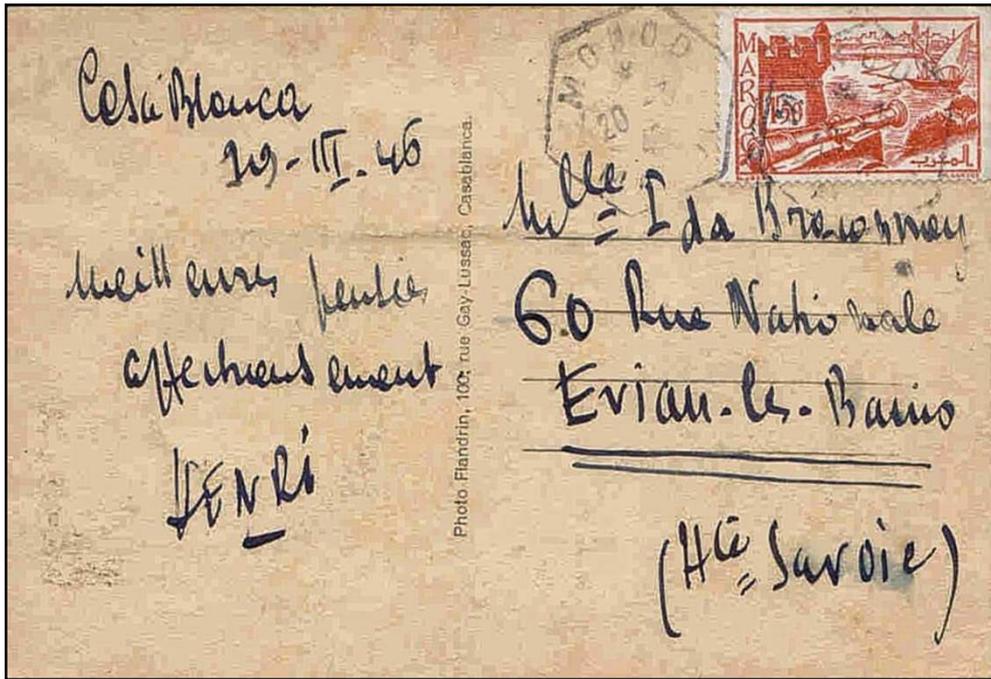
Usage : CP, facture dans le régime intérieur.

tirages : ?



Lettre Avion de Meknès pour Paris du 15/2/1946 affranchie à 3 francs (tarif du 1er janvier 1946).

Le Maghrebophila



Carte postale de Monod (aujourd'hui Allal el Bahraoui) pour la France datée du 20/3/1946 affranchie à 1,50 franc (tarif du 1er janvier 1946 pour une CP de 5 mots).



On trouve des cartes maximum... minimales (bonne concordance de la vue et de l'illustration du timbre mais la date n'est pas celle de la mise en circulation du timbre et le bureau du cachet oblitérant est celui de Mogador).

Sources :

Maroc, Postes françaises (Exelmans et De Pomyers) pour les dates des tirages.
Catalogue Dallay pour les dates d'émission.
Wikipédia pour la partie historique.
Le site web du SGG marocain pour les BO.

COURRIER DES LECTEURS



Lettre recommandée par avion du bureau de Tanger-Chérifien pour la France. Affranchissement superfétatoire à 3 francs puisque 2,75 francs auraient suffi (tarif du 1er mars 1935).

Il n'a pas échappé à l'heureux possesseur de ce pli, Larry Gardner, que le cachet à date qui a servi à oblitérer les timbres était atypique. A y regarder de plus près, **on se rend compte que l'heure de la levée (ou l'étoile au choix...) a été remplacée par un « T » !**

Ce type de cachet est connu en Indochine pour des bureaux dotés d'un télégraphe mais non pourvus d'un cachet à date spécifique. C'est l'interprétation communément admise et je pense qu'on peut la transposer ici. Le postier a dû apposer ce cachet en arrivée sur un télégramme, et prendre en charge cette lettre en omettant de changer de cachet. Ce qui nous donne un pli très peu courant, voire rare ! Des lecteurs ont-ils dans leur collection une enveloppe avec ce genre d'oblitération ?

Thierry Sanchez